

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY

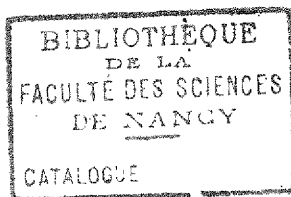
---

RENTREE SOLENNELLE  
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY



*Le 24 Novembre 1881.*

---

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C<sup>o</sup>

11, RUE JEAN-LANGOUR, 11.

1881



---

# RAPPORT DE M. E. KRANTZ

Maître de conférences de littérature française

## SUR LE CONCOURS LITTÉRAIRE

INSTITUÉ

ENTRE LES ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

1881.

---

MONSIEUR LE RECTEUR,  
MESSIEURS,

La Faculté avait proposé pour cette année le sujet suivant :  
Rapprocher et apprécier les jugements qu'ont portés sur le théâtre en général et sur Molière en particulier, Bossuet dans ses *Maximes et Réflexions sur la comédie*, Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie française*, et Jean-Jacques Rousseau dans sa *Lettre sur les spectacles*.

Deux mots d'abord sur la question dont le choix veut être subordonné à la qualité de nos concurrents. On sait que nous en avons de deux catégories : les étudiants en droit et les candidats à la licence ès lettres.

Parmi les premiers, ceux qui pensent au concours sont des jeunes gens, laborieux et avisés, qui, soit par goût, soit par régime, tiennent à tempérer ce que le droit peut avoir de positif et de rigoureux par les franchises qu'assure à l'esprit le prolongement volontaire des études classiques.

Les seconds sont des candidats à un grade universitaire dont l'examen difficile exige au moins des meilleurs une pleine année de travail, mais qui savent être assez maîtres

de leur temps pour se refaire de la préparation obligatoire du programme dans la liberté salubre d'une œuvre personnelle.

Il faut donc que la question mise au concours, lorsque, comme cette année, elle est unique, réponde aux aptitudes communes des uns et des autres et fasse aux deux classes de concurrents les conditions les plus égales.

Par suite, c'est une obligation délicate pour la Faculté de choisir cette question, assez loin du programme de la licence, pour que les étudiants en droit ne soient point écartés du concours par l'appréhension d'être moins préparés sur le sujet que leurs concurrents des lettres, — mais pourtant assez près aussi, pour que les élèves des lettres ne risquent pas de compromettre leur licence en donnant trop de temps à un séduisant hors-d'œuvre.

Notre sujet de cette année était fait pour concilier tous les intérêts, égaliser toutes les chances et provoquer tous les talents.

La question de l'influence du théâtre sur les mœurs est d'une actualité éternelle. Le vieux conflit de l'Église et de la scène dramatique se continue et se rajeunit de nos jours dans des préfaces et dans des réponses trop retentissantes pour n'être pas connues de tous ceux qui lisent. — Molière est la gloire classique la plus française, la plus vivante et qui a le privilège perpétuel d'attirer également la sympathie populaire et la curiosité savante. — J. J. Rousseau est un homme nouveau — du moins dans les programmes universitaires, — et qui laisse d'autant plus de liberté à la critique personnelle que sa nouveauté relative l'a préservé des lieux communs de la critique banale. — Les textes à consulter sont intéressants, précis et courts. — Enfin rien de plus permis à un étudiant en droit, comme à un candidat à la licence, que d'avoir s'il le peut, après Bossuet, Fénelon et Rousseau, et en dépit de ce qu'il a pu entendre ici, des opinions originales et inédites sur la moralité du théâtre; —

et si par hasard quelqu'un d'entre eux avait pu s'alarmer, avec plus de naïveté que de malice, qu'un coin du sujet ait fait ici l'objet d'une ou de deux leçons, imposées par le programme, c'est qu'il en eût été encore à la légende arriérée — de tout temps mais plus que jamais mensongère — de je ne sais quelle orthodoxie officielle du goût, qui serait jalouse et exclusive comme un dogme, et brûlerait tout ce qui n'adorerait point ce qu'elle adore elle-même.

C'est là un spectre — comme un autre : le spectre académique, contre lequel nous tenons à rassurer les ombrageux de la république des lettres. Ce fantôme de fantaisie n'a jamais fait peur au talent parce qu'il n'a jamais existé que d'une vie imaginaire, et pour la médiocrité.

Plût au ciel que quelque Jean-Jacques local nous eût fait la surprise et l'honneur de nous prendre pour son Académie de Dijon, et de nous adresser un magnifique paradoxe sur notre sujet ! C'eût été pour nous une fête de le couronner à l'unanimité : car nous n'avons sur le concours qu'une seule opinion préconçue ; mais celle-là, nous l'avons bien : c'est que la sincérité, qui est une belle vertu morale, ne devient une vertu littéraire et digne du prix qu'à la condition d'être soutenue par le talent.

Si le Jean-Jacques lorrain ne s'est point rencontré, du moins sur les trois mémoires présentés, deux sont-ils remarquables. Le premier porte pour devise cette citation d'Horace :

*Amphora cœpit*

*Institui : currente rota, cur urceus evit ?*

il est l'œuvre de M. Pellier, étudiant en droit.

Le second, qui nous vient de M. Émile Duvernoy, élève de notre Faculté, porte en épigraphe le modeste *errare humanum est*, avec une pensée de Pope : « La réputation est une vie imaginaire dans la vie des autres, une chose hors de nous-mêmes avant notre mort. »

Ces deux travaux, d'une valeur presque égale, se recom-

mandent par des qualités si contraires, qu'il faut la nécessité d'être court et la crainte d'une formule un peu démodée, pour résister à l'entraînement d'un parallèle en règle.

La composition de M. Pellier est l'œuvre d'un esprit réfléchi, concentré même, qui ne se paye pas de mots et veut se rendre compte des choses, non par d'ingénieuses observations particulières, mais par les raisons les plus hautes et les plus générales. Il est un peu de race cartésienne.

Ce qui frappe dans son travail c'est un effort tendu pour lui donner l'unité philosophique. Toute la discussion est suspendue à une théorie de l'art, dont les grandes lignes sont empruntées à Kant, mais dans laquelle on démêle, non sans un peu d'effort, quelques traits personnels.

D'après l'auteur, l'art est absolu : c'est-à-dire qu'il ne relève d'aucune autorité extérieure et supérieure à lui : il est son maître ; son essence, c'est la liberté.

Il suit de là que ceux qui prétendront juger les productions de l'art en général et de l'art dramatique en particulier au nom d'une autorité étrangère, comme la foi chrétienne ou la conscience morale, ne pourront porter sur elles que des jugements faux et intéressés dans leur erreur. Donc tous les *autoritaires* sont injustes envers l'art, quelle que soit d'ailleurs l'autorité dont ils se réclament, soit qu'ils la placent dans le dogme chrétien, comme Bossuet, soit qu'ils la mettent, comme Rousseau, dans je ne sais quel état de nature, arbitrairement déterminé et tout aussi exclusif que la foi.

Si donc l'on peut s'étonner d'abord qu'un évêque catholique et un philosophe incrédule se soient rencontrés pour excommunier le théâtre et Molière, le premier au nom de la religion révélée, le second au nom de la religion naturelle et de la simple morale, voici l'explication de cet accord étrange :

C'est que tous deux étant également autoritaires, ont jugé l'art avec un criterium faux, en prétendant subordonner à un dogme, soit religieux, soit philosophique, cette chose

ailée et divine, comme dit Platon, qui ne relève que de sa propre beauté et qui a droit à une indépendance infinie.

Tel est, en y ajoutant, je l'avoue, quelque clarté, le plan de ce travail. Il est suivi par l'auteur avec une rigueur pour ainsi dire rectiligne, qui ne se laisse point séduire et attarder aux agréments de la route. C'est une démonstration serrée plutôt qu'une analyse littéraire : la langue est saine, simple, un peu nue, mais toujours fidèle à la pensée et d'une fermeté bien égale.

Il est à regretter toutefois que l'auteur ait donné la plus large place à Bossuet et la plus petite à Rousseau. Car la nouveauté et le piquant de la question était du côté de la *Lettre sur les spectacles* plutôt que du côté des *Maximes sur la comédie*. — Qu'un prince de l'Église condamne le théâtre — sans l'entendre — puisqu'il ne le doit pas ; qu'il lance l'anathème à Molière et se montre, à nous, cruellement chrétien par son mot impitoyable sur la mort tragique de notre comique immortel, il n'y a rien là que de conséquent : c'est la tradition des Pères grecs et latins, et l'originalité de Bossuet n'est qu'une originalité de forme, qui réside seulement dans son incomparable éloquence.

Mais ce qui est plus nouveau que la tradition de l'Église, c'est cette *nature* que Rousseau oppose à l'art comme la vérité au mensonge : c'est cette autorité intérieure de la conscience, qui est tout humaine, d'après Rousseau, et qui prend le droit de condamner une autre chose également humaine, le culte et la production du beau. Un artiste qui maudit l'art ! — Un amant passionné de la nature qui interdit comme une contrefaçon pernicieuse, l'imitation et l'idéalisation de la nature, voilà certes une contradiction déconcertante et qui a plus besoin d'être expliquée que les violences logiquement superbes de Bossuet et les insinuations onctueuses de Fénelon.

Il semble que M. Duvernoy ait mieux senti que son concurrent tout l'intérêt qui s'attache à l'attitude contradictoire

de Rousseau. Il s'est surtout appliqué à rendre compte de cette attitude par la psychologie de Jean-Jacques et il a mis dans son analyse une curiosité d'investigation, une profusion de traits, une finesse enfin et un esprit qui attestent un talent délicat et déjà distingué. Son travail est plein d'agréments. Ce n'est que remarques jolies et rapprochements ingénieux, avec des échappées de paradoxe jeunes et des pointes d'humeur bien françaises. Mais le tout ressemble trop à un mignon jardin anglais, où les allées tournantes donnent l'illusion d'un parcours indéfini, à condition qu'on revienne sur ses pas. La dissertation est une promenade et non une marche. A suivre M. Duvernoy, on tourne autour des mêmes corbeilles. Au milieu de beaucoup de fleurs, il n'y a que deux ou trois vrais arbres dans ce jardin; mais le propriétaire sait si bien vous les montrer sous cent aspects divers, que vous finiriez par croire, si vous vous laissiez faire, que vous avez vu cent arbres. En résumé, ce qui domine chez M. Duvernoy, c'est une adresse charmante à faire prendre ses jolis buissons — qu'il bat quelquefois — pour de véritables forêts.

Ce qui manque donc à son travail, pour qu'il soit le premier, ce n'est ni l'esprit, ni le style, ni surtout la grâce littéraire : c'est la consistance et une idée maîtresse qui en fasse l'unité. Peut-être l'auteur a-t-il entrevu cette idée à la fin. Il esquisse en effet une théorie qui placerait la moralité non dans les œuvres dramatiques, mais dans ceux qui les voient représenter. — Une pièce de théâtre est neutre. — Elle n'est pas plus faite pour corrompre la vertu que pour corriger le vice. Ce qui la rend morale ou immorale, c'est l'interprétation intime du spectateur, et cette interprétation ne dépend que de sa moralité à lui. Ce point de vue (si c'est bien celui de l'auteur) ne manque pas de justesse, ni même de valeur philosophique, mais il n'est qu'indiqué.

Au moment où notre jeune lauréat vient de nous quitter pour entrer le premier à l'École des Chartes, nous lui envoyons nos félicitations et nos regrets, avec le vœu que ses



goûts et sa culture de lettré le soutiennent et, au besoin, le consolent dans ses premières armes contre l'austérité poudreuse des parchemins.

La Faculté décerne donc deux prix dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> PRIX : M. PELLIER (Henri-Alexandre-Émile), né à Paris, le 30 janvier 1859. (Élève de la Faculté de Droit.)

2<sup>e</sup> PRIX : M. DUVERNOY (Émile-Eugène), né à Nancy le 25 juillet 1861. (Élève de la Faculté des Lettres.)

Quant au troisième mémoire, dont l'auteur reste pour nous anonyme, il viendrait bien loin derrière les précédents.

C'est un amas incohérent de théories pseudo ou néo-romantiques, qui prétendent être personnelles et qui sont visiblement compilées. L'auteur emprunte en des lieux trop connus pour donner le change sur son esprit d'invention. St-Marc Girardin et Beaudelaire — tout étonnés sans doute de ce rapprochement posthume — figurent au premier rang parmi ceux qui lui ont trop servi. Dans ce mémoire, on prend peut-être et on donne pour de l'originalité ce qui n'est pour le moment que de l'excentricité — c'est-à-dire l'originalité factice de ceux qui n'en ont pas — ou, pour ne décourager personne, — pas encore. Sans doute l'inconnu dont nous parlons semble n'être point le premier venu. Mais pourquoi paraît-il viser surtout à cette singularité — malheureusement facile et commune — qui consiste à écrire le plus souvent dans une autre langue que la française et à mépriser l'orthographe ?

Que nos concurrents soient donc assurés d'avoir ici la liberté du goût, — qui est après tout une forme de la liberté de la pensée. C'est nous, ils le savent bien, qui les convions les premiers à dire franchement ce qu'ils pensent. Mais du moins qu'ils n'oublient pas de penser quelque chose et qu'ils le disent en bon français !